

# A

## Détermination de l'ayant droit économique

(Formulaire A selon §18 et §19 du Règlement de l'OAR PolyReg)

N° de compte / dépôt : \_\_\_\_\_

Cocontractant: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Le cocontractant soussigné déclare (cocher ce qui convient):

- qu'il est l'ayant droit économique unique des valeurs patrimoniales concernées
- que les personnes suivantes sont ayants droit économiques des valeurs patrimoniales concernée:

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Date de naissance: \_\_\_\_\_

Nationalité: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Etat: \_\_\_\_\_

Le cocontractant s'engage à communiquer spontanément tout changement relatif aux indications saisies. Il accepte que l'intermédiaire financier, dans la coopération avec les banques, communique l'ayant droit économique à l'institut financier.

L'indication intentionnelle de fausses données dans le présent formulaire est punissable (selon art. 251 code pénal suisse : Faux dans les titres, passible d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire).

\_\_\_\_\_  
Lieu, date

\_\_\_\_\_  
Signature du cocontractant